

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° **51_170626**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE
AGRICULTURE ET
TRANSITION ECOLOGIQUE**

Approbation de la désaffectation et du déclassement du domaine public, d'une parcelle située « Les aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, d'une surface de 50 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO parcelle n°138.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°51_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)**Madame Clémentine FARDOUX rapporte :**

Par délibération du 30 septembre 2025, une cession à la société CELLAND d'une parcelle située « Les Aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, d'une surface de 50 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO parcelle n°138 a été approuvée.

Un document d'arpentage établi par le cabinet de géomètre ANDRE & SERVOLLES en date du 25 novembre 2025 fait apparaître le terrain à détacher d'une superficie de 50 m² et permet de procéder à son déclassement du domaine public afin de finaliser la procédure de cession.

Aussi, cette délibération propose de constater la désaffectation et le déclassement CELLAND d'une parcelle située « Les Aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, d'une surface de 50 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO parcelle n°138, telle que figurant sur le plan joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'article L.141-3 du Code de la voirie routière dispensant d'enquête publique le déclassement de cette parcelle car il n'entraîne aucune modification des conditions de circulation pour les usagers,

VU la délibération n°13-300925 du 30 septembre 2025 portant approbation de la cession à la société CELLAND d'une parcelle située « Les Aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, d'une surface de 50 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO parcelle n°138,

CONSIDÉRANT la nécessité de constater la désaffectation et de décider du déclassement de parcelle Section AO n°138 préalablement à sa cession,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : de CONSTATER la désaffectation et de DÉCIDER le déclassement du domaine public et l'intégration dans le domaine privé de la commune d'une parcelle située « Les Aires Saint Michel », chemin de la Colline aux Oiseaux, d'une surface de 50 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AO parcelle n°138 ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents y afférents, en l'étude de Maître BENITA, Notaire à AUBAGNE.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME